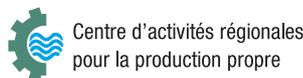


# MedClean Propre Limpio



## N° 39 Exemples d'actions de minimisation de déchets et d'émissions

### Prévention de la pollution dans une entreprise de produits laitiers

**Entreprise** LEYMA (Espagne) est une entreprise de produits laitiers qui traite 10 000 t de lait par an ; elle se consacre à la production de yaourt ferme, de yaourt liquide et d'autres desserts lactés.

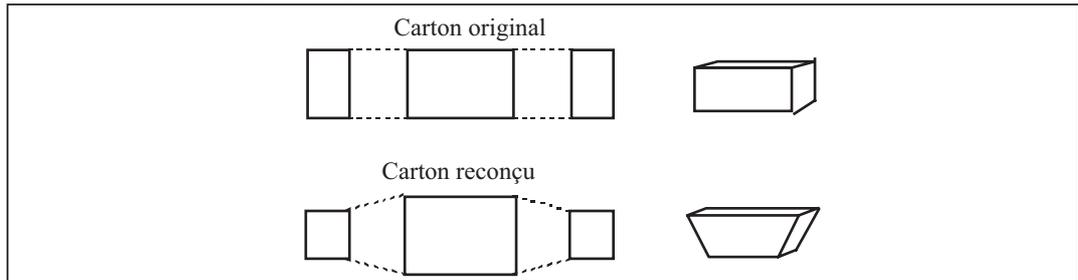
**Secteur industriel** Industrie alimentaire. Fabrication de produits laitiers.

**Considérations sur l'environnement** Les déchets de conditionnement et d'emballage impliquent un volume important pour l'entreprise laitière comme pour le consommateur final en raison de la commercialisation et de la mise sur le marché des conditionnements et emballages. La consommation des ressources et des matières d'emballage ainsi que la gestion des déchets une fois générés posent de plus en plus de problèmes en raison du volume de génération élevé.

**Antécédents** En Espagne, la loi 11/1997 a pour but de prévenir et de réduire l'impact des emballages sur l'environnement et de gérer les déchets d'emballage tout au long de leur cycle de vie. Pour atteindre ces objectifs, on a établi des mesures de promotion de la prévention de la production de déchets d'emballage et de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation de ces déchets. On a donc inclus dans la Loi 11/97 et son règlement (RD 782/98) l'élaboration d'un Plan d'Entreprise de Prévention visant à réduire, minimiser et prévenir à la source la production et la nocivité des déchets d'emballage générés.

**Résumé de l'action** L'entreprise a mis en place une étude de ses conditionnements et emballages afin de minimiser à la source les déchets générés sans compromettre la conservation du produit. 1. On a modifié la conception des emballages de regroupement du yaourt ferme et du yaourt battu, ce qui a réduit la surface de carton utilisé.

Action 1.1. : Emballage de regroupement du yaourt ferme.



| Action 1.1.                   | Ancien procédé       | Nouveau procédé      |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| N° de packs par an            | 12 x 10 <sup>6</sup> | 12 x 10 <sup>6</sup> |
| Grammage (g/cm <sup>2</sup> ) | 0,027                | 0,027                |
| Surface (cm <sup>2</sup> )    | 481,25               | 439,00               |
| Déchets de carton (t/an)      | 156,0                | 141,6                |

Action 1.2. : Emballage de regroupement du yaourt battu.

| Action 1.2.                   | Ancien procédé         | Nouveau procédé        |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| N° de packs par an            | 4,16 x 10 <sup>6</sup> | 4,16 x 10 <sup>6</sup> |
| Grammage (g/cm <sup>2</sup> ) | 0,035                  | 0,035                  |
| Surface (cm <sup>2</sup> )    | 497                    | 330                    |
| Déchets de carton (t/an)      | 72,36                  | 48,00                  |

2. Remplacement des palettes en bois non-réutilisables (à usage unique), par des palettes réutilisables dotées d'une durée de vie utile plus longue (au moins 12 réutilisations).

|                              | Ancien procédé | Nouveau procédé |
|------------------------------|----------------|-----------------|
| N° de palettes               | 2 000          | 50              |
| Poids à l'unité (kg/palette) | 17             | 23,5            |
| N° de utilisations 1         |                | 40              |
| Déchets de bois (t/an)       | 34             | 0,78            |

## Bilans

### Bilan annuel

| Actions    | Bénéfice environnemental                         | Économies     |
|------------|--|---------------|
| Action 1.1 | Réduction de 14,4 t de déchets de papier/carton  | 8 654,88 €    |
| Action 1.2 | Réduction de 24,36 t de déchets de papier/carton | 14 641,18 €   |
| Action 2   | Réduction de 33 t de déchets de bois             | 9 015,50 €    |
| TOTAL      | 38,76 t de carton et 33 t de bois                | 32 311,56 € * |

\* Économies financières uniquement dérivées de la réduction de la consommation de matières.

## Conclusions

La nouvelle conception des packs de yaourts permet un regroupement des pots impliquant une consommation de matières moindre et une réduction des déchets de carton (dans ce dernier cas, la réduction est de 30 % du poids unitaire de la caisse de regroupement). Par ailleurs, l'utilisation de palettes réutilisables a permis de réduire la quantité de déchets de bois générés dans l'entreprise (95 % approximativement).

Les actions de minimisation ont eu pour résultat des économies financières (32 311,56 €) dues à une consommation de matières plus faible.

NOTE : Ce cas pratique prétend simplement illustrer un exemple de prévention de la pollution et ne doit pas être considéré comme une recommandation générale.



Centre d'activités régionales  
pour la production propre

Dr. Roux, 80  
08017 Barcelone (Espagne)  
Tél. (+34) 93 553 87 90  
Fax (+34) 93 553 87 95  
Courriel : cleanpro@cprac.org  
http://www.cprac.org